

## CAHIER DES CHARGES DES IUP

### 1) LES PRINCIPES FONDATEURS :

Les I.U.P. constituent dans les universités un dispositif essentiel pour le renforcement de leurs missions de formation à finalité professionnelle et de recherche technologique. Leur objectif prioritaire est de former des responsables et cadres opérationnels dans un secteur donné en s'appuyant sur une collaboration étroite entre l'Université, les entreprises publiques et privées, les organisations professionnelles, les administrations et les collectivités locales.

La mission de formation s'oriente autour de trois axes étroitement imbriqués :

- une formation fondamentale et générale assurant les connaissances théoriques fondamentales dominant à l'ingénieur-maître une très large capacité d'évolution au cours de sa vie active et une grande ouverture sur le monde ;
- une formation technologique assurant la maîtrise des pratiques liées à l'activité d'une branche professionnelle ;
- une formation professionnelle assurant une bonne insertion dans la vie de l'entreprise et la maîtrise d'un métier dans ses dimensions opérationnelles et d'encadrement.

L'observation de la pratique professionnelle et la mise en situation des étudiants précèdent et imprègnent la formation technologique et servent de matériaux à la culture générale et à la formation fondamentale. Cela impose un va et vient entre des phases de formation scientifique, technique et humaine, au cours desquelles sont approchés d'une manière cohérente les concepts essentiels et les méthodes de base, et des phases d'application au cours desquelles l'étudiant mettra en pratique les concepts, les méthodes et les outils, condition indispensable à une parfaite assimilation ainsi qu'à l'affirmation des compétences.

L'appui à la recherche technologique s'exprime dans la mise en œuvre, par les universités, de plates-formes technologiques, interfaces entre les laboratoires de recherche et le monde économique. Ces plates-formes, dans lesquelles les I.U.P. doivent s'impliquer avec d'autres composantes de l'université et avec des entreprises, contribuent à la résolution de problèmes technologiques en faisant coopérer des chercheurs, des ingénieurs et techniciens des entreprises, et des étudiants en projet ou en stage.

### 2) LES OBJECTIFS :

#### ➤ Adéquation formation-emploi :

Les I.U.P. doivent tenir compte des caractéristiques de la relation formation-emploi dans la spécialité, attestée tant par les débouchés offerts aux diplômés que par la reconnaissance des milieux professionnels locaux et nationaux.

Cela signifie qu'avant d'élaborer les contenus de formation qu'ils s'approprient à dispenser, les responsables d'un I.U.P. s'appliquent à parfaitement définir les diplômés qu'ils veulent placer sur le marché en termes de métiers visés, actuels et futurs. Ils doivent préciser les finalités générales et les objectifs pédagogiques des différents centres d'intérêts des enseignements proposés. Il ne suffit pas pour un I.U.P. de faire une offre de formation pour aujourd'hui ; il faut mettre les diplômés en mesure de suivre l'évolution future de leur métier, et d'acquérir les compétences nouvelles qui leur seront demandées en fonction de la transformation des technologies.

Le positionnement d'un I.U.P. dans le schéma général des formations d'une université ainsi que dans la carte régionale des formations doit mettre en évidence une offre de formation cohérente avec cet ensemble.

Enfin, s'agissant de formations professionnelles, l'exigence de qualité est omniprésente. L'insertion immédiate dans l'entreprise ne peut se faire qu'en respectant les standards des métiers auxquels prépare l'I.U.P.

➤ Une forte implication des professionnels :

- Les milieux professionnels doivent véritablement porter l'I.U.P. par leur participation active :
- à l'élaboration du projet et au conseil de perfectionnement de l'I.U.P.,
  - aux enseignements en fournissant des vacataires, des professionnels associés à temps partiel et des stages en entreprises.

La part de la formation assurée par des professionnels du secteur d'activité économique concerné doit être clairement affichée, l'objectif étant que cette part atteigne le quart des enseignements encadrés (hors stages).

➤ Un cursus sur 3 ans à partir de Bac + 1 :

- L'I.U.P. devra présenter une formation cohérente sur trois ans. Il devra afficher clairement sa politique de recrutement :
- en ce qui concerne les admissions en première année, il précisera les publics visés et veillera à ce que les admissions en première année des étudiants titulaires d'un diplôme de niveau 3 soient l'exception plutôt que la règle,
  - en ce qui concerne les admissions directes en deuxième année, elles devront permettre une voie d'accès significative des titulaires de DUT ou BTS.

En formation continue, les étudiants peuvent être admis en première, deuxième ou troisième année, après validation de leurs acquis personnels et professionnels, dans le cadre d'un cursus aménagé, prévoyant une réelle modularisation des enseignements et, si possible, une organisation en semestres.

➤ **Un suivi du devenir des diplômés et de leur insertion professionnelle :**

L'observation du devenir des diplômés devra faire l'objet d'une procédure permanente de la part de chaque I.U.P. Les modalités pratiques de cette procédure et la logistique mise en place pour l'assurer seront précisées. L'implication des anciens élèves dans cette procédure sera recherchée.

➤ **Un enseignement par alternance pour une véritable professionnalisation :**

C'est grâce à une pédagogie renouvelée, s'appuyant notamment sur le projet, le travail personnel, le travail en équipe et **un enseignement par alternance** faisant appel à des séquences de stages en entreprise dès la première année, que les I.U.P. marqueront leur spécificité.

Il s'agit de conjuguer les « savoirs », les « savoir-faire » et les « savoir-être » de l'étudiant. C'est la raison pour laquelle plusieurs séquences de stages en entreprise doivent être organisés pour assurer une véritable formation par l'alternance, incluant un stage de dernière année. La durée totale des stages en entreprise, au cours des 3 années d'études, ne devrait pas être inférieure à 6 mois.

➤ **La maîtrise des langues étrangères :**

En règle générale, la maîtrise de deux langues étrangères, au terme de la formation, est souhaitable, pour permettre une véritable ouverture sur le monde. Pour atteindre cet objectif, l'I.U.P. doit créer une forte motivation des étudiants pour les langues étrangères et utiliser les tests de niveau linguistique les mieux adaptés pour en effectuer les contrôles. C'est ainsi qu'il doit :

- intégrer complètement les relations internationales dans sa mission afin de favoriser les échanges de professeurs et d'étudiants,
- offrir des cursus intégrant des modules préparés dans des établissements étrangers et en particulier européens, avec possibilité éventuelle d'obtention d'un double diplôme,
- offrir des stages en entreprises étrangères,
- en liaison avec d'autres formations, utiliser les nouvelles technologies d'enseignement pour mettre à la disposition des étudiants les moyens d'un véritable apprentissage individuel.

➤ **Une part importante de l'activité de l'I.U.P. en formation continue :**

Les I.U.P. doivent contribuer à faire disparaître les cloisonnements entre formations initiales et formations continues ou récurrentes. Ils doivent proposer, en liaison avec les représentants des grandes branches professionnelles, des entreprises, des salariés et des régions, des cursus spécifiques permettant d'offrir à des personnes en activité ayant une expérience professionnelle de plusieurs années et ayant acquis un niveau de techniciens supérieurs, la possibilité d'obtenir les diplômes nationaux délivrés par les I.U.P. La formation proposée dans ces cursus doit alors apporter les compléments de savoirs et savoir-faire réellement attendus par les intéressés. Ils

doivent également permettre une réactualisation des connaissances des anciens diplômés. Dans ce cadre, les I.U.P. participeront avec les professions à l'élaboration de critères de validation des acquis professionnels.

.../...  
- 4 -

➤ **Un bon environnement de recherche garant d'une bonne formation :**

L'université qui se propose de créer un I.U.P. doit garantir un environnement de recherche de qualité dans la spécialité de cet I.U.P. Cet environnement peut également être assuré par des partenaires publics ou privés participant à l'I.U.P.

Les I.U.P. doivent jouer un rôle original dans la recherche technologique et la recherche-développement et s'impliquer dans les cursus de formation par la recherche visant notamment le Diplôme de Recherche Technologique à bacc+6, pour certains de leurs diplômés.

Cet engagement des I.U.P. dans ce type de recherche doit s'effectuer en partenariat avec les laboratoires universitaires et d'autres composantes de l'université, notamment les I.U.T., et avec les entreprises, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des plates-formes technologiques.

➤ **Une existence institutionnelle et des moyens suffisants :**

L'objectif qui vise à accroître la capacité d'une université à favoriser l'insertion professionnelle de ses étudiants suppose que la mise en place d'un I.U.P. s'intègre dans une politique cohérente et volontariste de cet établissement. En particulier, l'articulation entre un I.U.P. et les filières disciplinaires voisines devra être clairement définie, en favorisant les passerelles et en rapprochant les équipes pédagogiques.

Le partenariat avec les entreprises suppose que l'I.U.P., assisté du conseil de perfectionnement prévu par les textes, jouisse au sein de l'Université des moyens nécessaires et d'une véritable lisibilité, autorisant le dialogue avec le monde professionnel et la prise d'engagement correspondant aux objectifs généraux de la formation fixés par le conseil de perfectionnement de l'I.U.P. et le conseil d'administration de l'université. Lorsque plusieurs filières d'I.U.P. sont créées dans une même université, leur mise en réseau est recommandée afin de renforcer la cohérence de leurs modes d'action.

➤ **Des flux d'étudiants significatifs :**

Le flux d'étudiants dans une même filière doit être aussi élevé que le permet la relation formation-emploi dans la spécialité considérée pour favoriser la lisibilité souhaitée et éviter l'éparpillement des énergies. Les options éventuelles mises en place pour élargir le champ des débouchés doivent laisser place à un tronc commun très significatif et n'intervenir qu'en fin de cursus.

➤ **Une qualité contrôlée :**

Les exigences de qualité et de conformité des formations sont garanties par un dispositif d'évaluation et de suivi associant largement des représentants du monde professionnel. Dans ce cadre, d'une part, sont émis les avis sur les habilitations sollicitées (renouvellements et créations) et, d'autre part, est assuré le suivi des I.U.P. par une évaluation permanente. Ce suivi concerne notamment la carte nationale des implantations d'I.U.P. dans les spécialités existantes et l'étude d'opportunité de la création de nouvelles spécialités.